



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 21 septembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	59

Date de convocation

15 septembre 2022

Eau Assainissement - Bon de commande pour les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable en amiante ciment sur la Ville de Tournon-sur-Rhône

N° de la délibération 2022-557

Secrétaire de séance :
Danielle LECOMTE

Le 21 septembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle « Espace des Collines » à Saint Donat sur l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mme Mélanie DONGEY, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Laëtitia BOURJAT (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Thierry DARD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), M. Fabrice LORiot (pouvoir à M. Claude FOUREL), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Christèle DEFRANCE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Amandine GARNIER, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY.

L'étude du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) sur la commune de Tournon-sur-Rhône a conclu sur la nécessité de remplacer prioritairement les conduites en amiante ciment posée dans les années 1970/80 qui font l'objet de fuites et ruptures fréquentes. La dernière en date est intervenue le 19 janvier 2021, sur le réseau Route de Lamastre.

Conformément aux préconisations du SDAEP, ARCHE Agglo (Unité Eau et Assainissement) souhaite poursuivre et terminer les travaux de renouvellement des canalisations en amiante ciment, engagés par la Ville depuis maintenant plus d'une dizaine d'années. Cette opération sera la dernière, supprimant ainsi les derniers tronçons d'amiante ciment sur la ville de Tournon.

Il est prévu des travaux de renouvellement de 800 ml réseaux en Amiante sur quatre secteurs distincts :

- Chemin Imbert / Parc Erba,
- Rue Valentine,
- Boulevard de Montgolfier
- Route de Lamastre / Trigano.

Ces travaux seront engagés dans le cadre de l'Accord cadre à bons de commande relatif au RENOUELEMENT DES CANALISATIONS AMIANTE CIMENT ET DIVERS TRAVAUX. Le titulaire de ce marché est un Groupement d'entreprise SOGEA Rhône Alpes / BOISSET TP / SAUR et EVTP.

Le coût de ce bon de commande est estimé à 253 183,12 €HT / 303 819,75 €TTC, budgétisé pour 2022.

Vu la loi NOTre N°2015-991 du 7 août 2015 et la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau et Assainissement » aux communautés d'agglomération portant transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2020, des compétences eau et assainissement,

Vu l'article L.5211-17 du CGCT entraînant de plein droit le transfert de l'ensemble des droits et obligations attachés à la compétence transférée,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant l'Accord cadre de Travaux EDT-PAD n°2019-007 relatif au RENOUELEMENT DES CANALISATIONS AMIANTE CIMENT ET DIVERS TRAVAUX notifié le 10 décembre 2019,

Considérant l'Avenant de transfert à ARCHE Agglo de cet Accord cadre de travaux (Avenant n°TOUR-01-T),

Considérant le projet de bon de commande pour des travaux de renouvellement de 800 ml réseaux en Amiante ciment sur quatre secteurs distincts de la ville de Tournon-sur-Rhône pour un montant estimé à 253 183,12 €HT / 303 819,75 €TTC,

Considérant l'avis du bureau du 08 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le projet de travaux de renouvellement de 800 ml réseaux en Amiante ciment sur quatre secteurs distincts de la ville de Tournon-sur-Rhône,
- AUTORISE M. le Président à signer le Bon de commande 2022-022 pour un montant de 253 183,12 € HT soit 303 819,75 € TTC, rattaché à l'Accord cadre de Travaux EDT-PAD n°2019-007 relatif au RENOUELEMENT DES CANALISATIONS AMIANTE CIMENT ET DIVERS TRAVAUX ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 21 septembre 2022.